

ACTION URGENTE

QUATRE RÉFUGIÉS QUI AVAIENT ÉTÉ ENLEVÉS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

José Abeso Nsue, Manuel Ndong Anseme, Alipio Ndong Asumu et Jacinto Michá Obiang ont été condamnés à mort le 21 août et exécutés, apparemment dans l'heure qui a suivi le prononcé de la sentence. Leur procès avait été inéquitable.

José Abeso Nsue aurait demandé à voir sa famille avant d'être exécuté. Un militaire est allé chercher sa femme et l'un de ses fils. Cependant, lorsqu'ils sont arrivés à la prison de Black Beach, à Malabo, où les quatre hommes avaient été détenus, la femme et le fils de José Abeso Nsue ont été informés qu'il n'était plus possible de le voir et qu'ils étaient arrivés trop tard. Son corps n'a pas été remis à sa famille. Les quatre hommes ont été enterrés au cimetière de Malabo le jour même, aux alentours de minuit.

Les quatre réfugiés **José Abeso Nsue, Manuel Ndong Anseme, Alipio Ndong Asumu et Jacinto Michá Obiang**, anciens militaires, avaient été enlevés en janvier 2010 au Bénin. On les aurait torturés afin de leur arracher des « aveux ». Les autorités équato-guinéennes n'ont jamais confirmé détenir ces hommes. Leur procès s'est déroulé du 14 au 16 août devant un tribunal militaire (*Consejo de Guerra*) de Malabo. Le 21 août, ils ont été déclarés coupables d'« attentat contre le chef de l'État et un représentant du gouvernement, trahison et terrorisme » en tant qu'auteurs de ces actes, et condamnés à mort. Ils n'étaient pas présents au tribunal lorsque leur peine a été prononcée.

Le fait qu'ils aient été exécutés si peu de temps après que la sentence eut été prononcée les a privés du droit, pourtant prévu par les normes internationales relatives aux droits humains, de faire appel de leur condamnation et de leur peine, et les a également privés du droit de solliciter une grâce présidentielle ou la commutation de leur peine.

Amnesty International condamne l'exécution de ces quatre hommes.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de ces quatre hommes.

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 44/10, AFR 24/012/2010. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/fr/library/info/AFR24/011/2010/fr



ACTION URGENTE

**QUATRE RÉFUGIÉS QUI AVAIENT ÉTÉ ENLEVÉS ONT
ÉTÉ EXÉCUTÉS**

Informations complémentaires sur l'AU 44/10, AFR 24/012/2010, 24 août 2010

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

